

Analyse d'impact réglementaire du projet de Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028 - Changement à la Stratégie gouvernementale du développement durable 2023-2028

Analyse d'impact réglementaire, 2024

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec la Direction de la gouvernance et de l'évaluation de programmes. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN xxx-x-xxx-xxxxx-x (imprimé)
ISBN xxx-x-xxx-xxxxx-x (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec - 2024

Table des matières

Table des matières	iii
Liste des abréviations, des acronymes et des sigles	iv
4.1.1. 4.4.1 Description du secteur	21
4.1.2. Description du secteur	22

Liste des tableaux

Tableau 1 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur bioalimentaire	16
Tableau 2 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur de la construction	18
Tableau 3 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur textile	20
Tableau 4 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur des produits électroniques et électroménagers	21
Tableau 5 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur des mines	22
Tableau 6 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur de l'énergie	23
Tableau 7 : Synthèse des avantages de la FREC pour les entreprises	24
Tableau 8 : Synthèse des inconvénients de la FREC pour les entreprises	24
Tableau 9 : Synthèse des avantages et des inconvénients de la FREC pour les entreprises	24
Tableau 10 : Grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi	25

Liste des abréviations, des acronymes et des sigles

BCDD	Bureau de coordination du développement durable
CRD	Construction, rénovation et démolition
FREC	Feuille de route en économie circulaire
GIEC	Groupe interministériel en économie circulaire
GES	Gaz à effet de serre
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable

Préface

Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, adoptée par décret (décret 1558-2021), s'inscrit dans le cadre des actions du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Cette politique s'applique à l'ensemble des ministères et organismes publics. Ainsi, tous les projets et avant-projets de loi, les projets de règlement, les projets d'orientation, de politique ou de plan d'action qui sont soumis au Conseil exécutif et qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises doivent faire l'objet d'une analyse d'impact réglementaire. Celle-ci doit être conforme aux exigences de la politique et rendue accessible sur le site Web des ministères ou organismes concernés.

Sommaire

État de situation

À travers un ensemble de stratégies et de modèles d'affaires qui optimisent l'utilisation des ressources en circulation, l'économie circulaire est une pierre angulaire pour concrétiser la transition vers une économie verte, responsable et résiliente. L'économie circulaire est un modèle de développement économique prioritaire pour réduire la consommation de ressources et la quantité de matières résiduelles produites. Levier d'action transversale, elle répond simultanément aux défis climatiques et à la conservation de la biodiversité, car elle permet de réduire la dépendance aux ressources non renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre et les pressions sur l'environnement.

Définition du problème

Bien que plusieurs initiatives structurantes contribuent à circulariser l'économie, le taux de circularité du Québec n'est que de 3,5 %, soit la moitié de la moyenne mondiale de 7,2% qui est en recul dû à l'augmentation de la consommation et de l'extraction de matières premières.

Autre mesure de la circularité de l'économie, la productivité des matières, c'est-à-dire la valeur économique créée pour chaque tonne de matières utilisées dans une économie, est passée de 1 788 \$ / tonne en 2016 à 1 504 \$ / tonne en 2019. Cette diminution signifie que depuis 2016, le Québec a créé moins de richesse par tonne de matière utilisée.

Le gouvernement s'engage à contribuer à l'augmentation du taux de circularité du Québec de 3,5 % à 5 % d'ici 2025 et à soutenir une progression annuelle de l'indice de productivité des matières.

L'envergure des mesures qui doivent être prises pour atteindre ces objectifs requiert un effort concerté de la part de tous les acteurs du système économique et par-dessus tout, l'appui du gouvernement.

Proposition du projet

La proposition s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) et consiste en l'adoption d'un projet de Feuille de route gouvernementale en économie circulaire (FREC) par le Conseil des ministres.

Cette feuille de route, élaborée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) avec la collaboration de RECYC-QUÉBEC et la contribution d'une quarantaine de ministères et organismes, vise le déploiement d'un modèle économique circulaire au Québec. Elle établit un cadre de gouvernance et d'actions transversales et sectorielles pour les secteurs économiques priorités par le gouvernement.

Elle mobilise les leviers gouvernementaux dans le but d'assurer un arrimage fort et explicite entre les politiques publiques, tout en créant de nouveaux champs d'action qui répondent aux défis de l'économie circulaire.

Impacts

Il s'agit d'un levier stratégique qui permet d'orienter les politiques publiques et les choix d'investissement des 110 ministères et organismes assujettis à la Loi sur le développement durable.

La FREC répond aux enjeux de gouvernance dont au besoin d'établir des orientations gouvernementales souligné à plusieurs reprises au cours des diverses phases de consultation réalisées.

Elle offre à la population, aux parties prenantes concernées et aux décideurs une vision d'ensemble sur les priorités nationales, tout en facilitant la concertation et la complémentarité des interventions.

Il est voulu que la FREC, par l'entremise des mandats, politiques publiques et plans stratégiques des ministères et organismes, ait un impact positif pour les entreprises du Québec en soutenant leur compétitivité dans un monde en pleine transformation.

1. Définition du problème

Pourquoi l'économie circulaire ?

Le modèle économique linéaire qui consiste à « extraire, transformer, consommer et jeter » n'est plus soutenable dans le contexte de la raréfaction des ressources dont certaines stratégiques pour l'économie du Québec et de la crise climatique. La gestion inefficace de ces dernières s'effectue au détriment de la capacité de régénération des écosystèmes qui subissent une pression excessive. Ces déséquilibres entraînent un gaspillage massif des ressources et conduisent graduellement à l'atteinte de la limite des stocks disponibles.

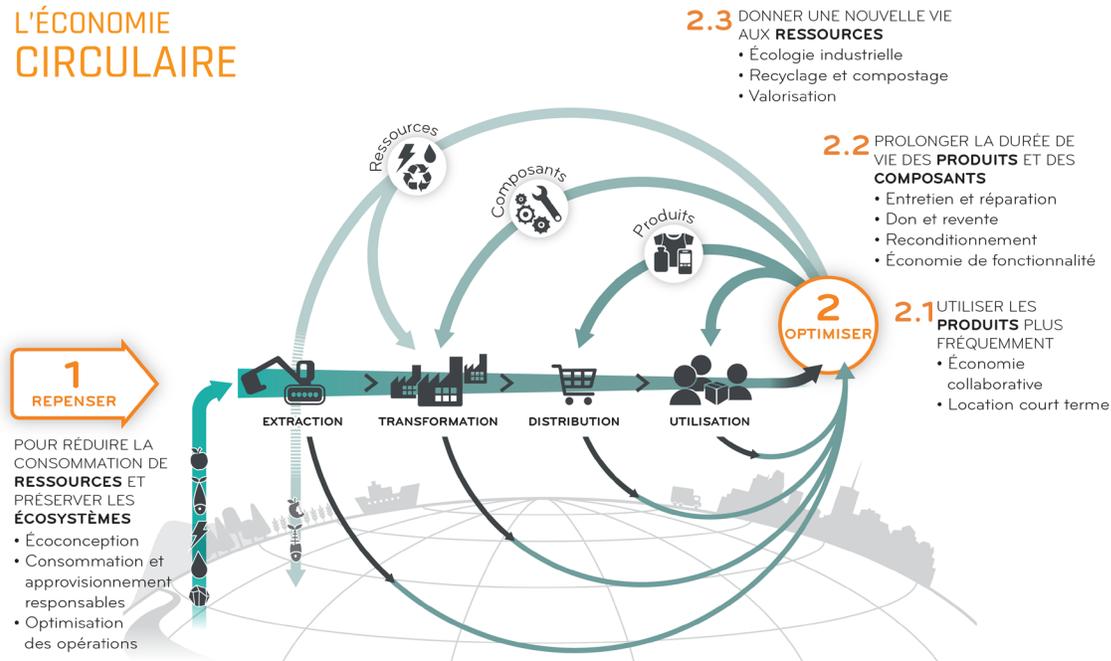
L'adoption d'un modèle économique circulaire est une réponse potentielle aux déséquilibres causés par l'économie linéaire puisqu'il permet d'optimiser l'utilisation des ressources déjà en circulation. Comme le définit le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, l'économie circulaire est :

« Un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte

environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. ¹ »

Ce modèle repose sur douze stratégies que les organisations et territoires peuvent sélectionner et adapter en fonction de leur contexte et du type de ressources qu'ils utilisent. De façon générale, on privilégie d'abord les stratégies qui visent à réduire la quantité de ressources vierges consommées. Viennent ensuite les stratégies à « boucles courtes » qui visent à intensifier l'usage des produits et celles qui cherchent à allonger la durée de vie des produits. Finalement, on retrouve les stratégies qui donnent une nouvelle vie aux ressources.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Ces douze stratégies de circularité sont les suivantes : l'écoconception, la consommation et l'approvisionnement responsable, l'optimisation des opérations, l'économie collaborative, la location à court terme, l'entretien et la réparation, le don et la revente, le reconditionnement, l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle, le recyclage et le compostage et, finalement, la valorisation.

État des lieux

L'indice de circularité du Québec n'est qu'à 3,5 %, soit la moitié que la moyenne mondiale de 8,6 % en 2021, en recul depuis 2018². En d'autres mots, 96,5 % des ressources (soit 271,1 millions de tonnes) qui entrent dans notre économie ne sont pas

¹ Québec Circulaire, (s.d).

² Circle Economy et RECYC-QUÉBEC, 2021.

réintroduites dans le système de production et sont donc gaspillées, perdues ou immobilisées dans des stocks tels que les infrastructures bâties ou routières.

Autre mesure de la circularité de l'économie, la productivité des matières, exprimée par le rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières, était de 1 504 \$/tonne en 2019³. En baisse depuis 2016 (1 788 \$), le Québec a créé moins de richesse par tonne de matière utilisée. La raison de cette baisse est une augmentation plus rapide de la consommation intérieure de matière que du PIB. Un gain de productivité traduit une capacité à produire plus avec la même quantité de matières. En présence d'une économie plus économe en ressources, l'indicateur devrait augmenter. À titre comparatif, la productivité des matières est plus élevée au Québec qu'au Canada pour toute la période observée (2012-2019).

Engagement gouvernemental

Plusieurs mesures gouvernementales concourent déjà au déploiement de l'économie circulaire. Voici quelques exemples :

- La Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) prend action pour réduire le gaspillage et les pertes alimentaires, et favoriser les dons alimentaires et encourager l'économie circulaire et valoriser les coproduits.
- Le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MELCCFP est doté d'une enveloppe de 140 M\$ qui contribue à réduire le gaspillage, à développer des filières locales de réemploi, de récupération et de recyclage, à consolider des symbioses territoriales et à assurer l'exemplarité de l'État.
- Le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 publié par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), fixe l'objectif de devenir un chef de file en matière de production et de recyclage des minéraux critiques et stratégiques.
- La Stratégie de valorisation de la matière organique 2020-2030, publiée par le MELCCFP, vise à détourner de l'élimination la matière organique générée encore en quantités importantes, soit les résidus alimentaires et verts, le papier, le carton, le bois et les biosolides d'origines municipale et industrielle.
- À travers le Plan d'action nordique 2020-2030, la Société du Plan Nord, RECYC-QUÉBEC et le MRNF investissent 350 000 \$ en efforts de transition vers une économie circulaire dans les territoires nordiques.
- En 2021-2022, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a octroyé 6,3 M\$ aux Zones d'innovation visant, entre autres, à mettre en place des initiatives de synergies industrielles.

³ Institut de la Statistique du Québec, 2023.

- En 2022, le ministère du Tourisme (MTO) et RECYC-QUÉBEC ont injecté 1,8 M\$ dans des vitrines d'économie circulaire visant le secteur de l'hébergement touristique.
- En 2022, l'entrée en vigueur du Règlement portant sur le système de collecte sélective de certaines matières résiduelles a concrétisé la volonté du MELCCFP de moderniser ce système selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) qui encourage notamment l'écoconception des produits.
- Dans le budget 2022-2023, le MEIE s'est vu octroyer 30 M\$ pour des appels à projets visant à favoriser l'adoption des technologies propres et de pratiques écoresponsables ainsi que la mise en place d'initiatives d'économie circulaire.
- La Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 du MEIE prévoit des projets de recherche industrielle en économie circulaire visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).
- En 2024, le projet de Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec (2024-2029) sera proposé par le MELCCFP et concourra à accroître le potentiel de circularité de cette matière.

Toutefois, en regard de ces mesures et bien qu'elles soient essentielles, on constate qu'elles sont développées de façon éparse à l'échelle gouvernementale et ciblent en majorité des stratégies en aval des chaînes de valeur, soit la valorisation et le recyclage. Ainsi, certaines stratégies de circularité sont peu développées au Québec faute d'appui alors qu'elles offrent un potentiel économique et environnemental important.

La maximisation des gains économiques et environnementaux associés à l'économie circulaire requiert de prioriser des mesures de réduction des flux de matières davantage en amont de la chaîne de valeur. Plusieurs stratégies le permettent : l'approvisionnement responsable circulaire, l'écoconception, l'optimisation des opérations, l'économie collaborative et de fonctionnalité ou encore la réparation. Les engagements du gouvernement sur ces stratégies demeurent toutefois marginaux.

Une augmentation des initiatives dans ces domaines devrait contribuer à réduire à la source la consommation des ressources, à accroître la productivité des matières et ainsi contribuer à une plus grande circularité de l'économie du Québec.

2. Proposition du projet

La FREC vise à exercer un leadership positif sur l'ensemble de l'administration publique pour concrétiser la transition vers une économie verte, responsable et résiliente. Ainsi, la FREC contribuera de manière importante à :

- Repenser nos modes de production et de consommation pour consommer moins de ressources et protéger les écosystèmes qui les génèrent ;

- Optimiser l'utilisation des ressources qui circulent déjà dans les systèmes productifs.

Objectifs

Les objectifs de la FREC sont :

- Intégrer une approche circulaire par des mesures transversales et sectorielles dans les secteurs économiques priorités par le gouvernement.
- Mobiliser les leviers gouvernementaux dans ce but, assurer un arrimage fort et explicite entre les politiques publiques, tout en créant de nouveaux champs d'action qui répondent aux défis de l'économie circulaire.
- Offrir à la population, aux parties prenantes concernées et aux décideurs une vision d'ensemble sur les priorités nationales, tout en facilitant la concertation et la complémentarité des interventions.

Levier d'action transversale, la FREC répond simultanément aux défis climatiques et de conservation de la biodiversité, car elle permet de réduire la dépendance aux ressources non renouvelables et les pressions sur l'environnement. Cette initiative donne également suite à certaines recommandations du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes », publié en 2022, lequel rappelle la nécessité d'adopter l'économie circulaire comme modèle de développement économique prioritaire pour réduire la consommation de ressources, la quantité de matières résiduelles produites et celle de gaz à effet de serre émise.

Économie verte et responsable

Pour rappel, la FREC est un livrable de l'orientation 1 de la SGDD 2023-2028 qui a pour ambition de « Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et durable ». Il est attendu que les mesures transversales en économie circulaire des ministères et organismes aient un impact positif sur l'économie à travers les cinq secteurs à haut potentiel de circularité priorités, soit :

- Bioalimentaire
- Construction
- Manufacturier (textiles et produits électroniques/électroménagers)
- Mines
- Énergie.

L'économie circulaire aide les entreprises à sécuriser leurs chaînes d'approvisionnement locales de manière économique et écologique. En priorisant la productivité des ressources, elle permet aux décideurs de se centrer sur la création de valeur ajoutée, améliorant ainsi leur positionnement concurrentiel et leur performance environnementale. La circularisation de l'économie participe donc à faire économiser beaucoup aux entreprises comme aux particuliers tout en faisant croître le PIB.

Elle concourt aussi à la création et au verdissement d'emplois par la propulsion de nouvelles filières et l'adoption de technologies propres. En améliorant l'efficacité de l'utilisation des ressources, la circularité contribue à la résilience de l'économie dans un

contexte de raréfaction de l'offre de plusieurs matières dont certaines sont stratégiques pour l'économie du Québec. Bref, l'économie circulaire, par l'utilisation des ressources en boucles fermées, offre une opportunité majeure d'allier la croissance économique et l'augmentation de l'achat québécois aux objectifs de la décarbonation.

Secteurs, objectifs et mesures proposées par le gouvernement

La FREC est le résultat de consultations auprès de 40 ministères et organismes ainsi que 63 organisations externes (OBNL, institutions d'enseignement, milieu de la recherche, secteur privé et citoyens). C'est dans un esprit de co-construction, de cohérence et de complémentarité que les ministères et organismes y ont inscrit des mesures structurantes.

La FREC proposée se décline en 5 secteurs économiques priorités, 22 objectifs et 53 mesures. Elle engage 24 ministères et organismes dans :

- L'appui aux projets de recherche et innovation pour bonifier l'acquisition de connaissances pour les secteurs économiques priorités;
- L'information et la formation des acteurs économiques;
- L'intégration de l'économie circulaire dans leurs politiques publiques;
- L'adoption de lois et règlements facilitant la transition vers une économie circulaire;
- Le soutien financier aux projets favorisant l'économie circulaire;
- La participation à des espaces de collaboration avec les acteurs des secteurs priorités;
- L'intégration de critères d'économie circulaire dans les marchés publics;
- La participation aux activités ayant un impact sur l'économie circulaire à l'international;
- La conclusion de partenariats et d'ententes de collaboration en lien avec l'économie circulaire à l'international.

Coordination et suivi de la performance

Le Groupe interministériel en économie circulaire (GIEC) co-présidé par RECYC-QUÉBEC et le MELCCFP est maintenant appelé à jouer un rôle de premier plan dans la coordination et la mise en œuvre des mesures de la FREC. Notamment, les ministères et organismes concernés seront invités à participer à des tables sectorielles associées aux secteurs économiques priorités. Ces tables offriront un espace de partage, de consultation et de coordination adapté pour accroître l'action gouvernementale d'une manière adaptée pour ces secteurs.

Les bilans s'appuieront sur deux catégories d'indicateurs de mesure. D'une part, trois indicateurs d'effets, qui serviront à évaluer l'accélération de la circularité de l'économie québécoise et d'autre part, neuf indicateurs d'efforts qui témoigneront des mesures prises à l'échelle gouvernementale pour répondre aux enjeux transversaux. Ils seront rendus publics annuellement, sauf pour les deux indicateurs « Indice de circularité de l'économie québécoise » et « proportion des aliments comestibles entrant dans le système bioalimentaire qui sont perdus ou gaspillés au Québec » dont les

renouvellements d'études sont prévus à la mi-parcours et à la fin de parcours respectivement.

Agenda international

La FREC a aussi pour ambition d'être un levier pour positionner le gouvernement du Québec comme leader en économie circulaire tant sur la scène locale qu'internationale. En maintenant des activités de représentation et en développant des partenariats bilatéraux et multilatéraux, l'esprit est de favoriser une compréhension commune à l'échelle mondiale. Voici quelques exemples de l'action en économie circulaire du gouvernement du Québec à l'international :

- En juin 2023, le MELCCFP et RECYC-QUÉBEC ont participé au premier Sommet canadien sur l'économie circulaire à Toronto pour y présenter les actions québécoises et faire rayonner le Québec;
- Le MELCCFP contribue depuis 2021 aux travaux du comité miroir Canadien, qui élabore la norme internationale ISO TC/SMC 323 en économie circulaire. La participation du Québec renforce d'ailleurs la représentation francophone à ce type de travaux.
- Le MELCCFP a établi en 2022 une table de travail et d'échange d'expertise avec le ministère de l'environnement finlandais, chef de file à l'international en la matière.
- Le MELCCFP et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie ont participé à la troisième rencontre des négociations internationales contre la pollution plastique qui s'est déroulée à Nairobi en novembre 2023.

L'ensemble de ces initiatives permettent au gouvernement de se positionner sur des sujets d'actualités et stratégiques au niveau provincial, national et international.

Contribution au développement durable :

L'économie circulaire est considérée comme un système pour verdir l'économie ce qui implique « une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources »⁴. Ainsi, l'économie circulaire concourt aux trois sphères du développement durable : environnementale, économique et sociale.

C'est pourquoi la FREC fait partie de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Elle répond à l'objectif 1.1.2. « Accélérer le développement de l'économie circulaire », de l'Orientation 1 de la SGDD: « Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable ».

La FREC contribue à 11 objectifs de développement durable des Nations-Unies.

⁴ MELCCFP, 2023.

Objectif 2 — Faim zéro : L'économie circulaire favorise l'adoption de pratiques agricoles résilientes, en promouvant une agriculture plus respectueuse des cycles naturels des écosystèmes. Elle contribue également à la lutte contre le gaspillage et les pertes alimentaires, qui nuisent à la sécurité alimentaire.

Objectif 6 — Eau propre et assainissement : Dans le domaine hydrique tout comme ailleurs, l'économie circulaire encourage la préservation et la réutilisation de ressources, de l'étape de production, au traitement des eaux usées.

Objectif 7 — Énergie propre et d'un coût abordable : L'économie circulaire favorise une meilleure productivité énergétique, et stimule le recours aux énergies renouvelables.

Objectif 8 — Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : L'économie circulaire favorise un développement économique local. Elle fait de la proximité des chaînes de valeur un facteur clé de performance, et de création d'emplois locaux de qualité.

Objectif 9 — Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous, et encourager l'innovation : L'économie circulaire favorise les démarches d'innovation, et encourage le développement d'industries plus respectueuses de l'environnement.

Objectif 10 — Inégalités réduites : Plusieurs stratégies de circularité concourent à un meilleur partage des ressources (ex. économie collaborative, don, revente). Elle facilite l'accès aux ressources aux populations vulnérables, et contribue en ce sens, à la réduction des inégalités.

Objectif 11 — Villes et communautés durables : L'économie circulaire est un levier d'aménagement durable. Elle favorise l'émergence d'un environnement bâti à faible empreinte environnementale (ex. écoconçu, collaboratif). Elle vise par ailleurs, une meilleure gestion des matières résiduelles dans les zones urbaines, périurbaines et rurales.

Objectif 12 — Consommation et production responsables : L'économie circulaire implique la planification d'un changement en profondeur des systèmes, visant à repenser nos modes de production-consommation. Dans le but de consommer moins de ressources et de protéger les écosystèmes qui les génèrent.

Objectif 13 — Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Selon le Circle Economy, 62 % des émissions mondiales de GES proviennent des phases d'extraction, de traitement et de fabrication. L'économie circulaire concourt à l'atténuation des changements climatiques, en réduisant le taux d'extraction, et en optimisant le système de production, qui contribue à limiter les émissions de GES.

Objectif 15 — Vie terrestre : En réduisant la surexploitation des ressources, l'économie circulaire contribue à la préservation des écosystèmes qui les génèrent et concourt ainsi à réduire les impacts négatifs sur la vie terrestre.

Objectif 17 — Partenariats pour la réalisation des objectifs : Plusieurs États ont entamé la transition circulaire de leur économie. Ce faisant ce modèle s'inscrit dans un contexte économique mondial, offrant ainsi des opportunités de collaborations stratégiques à l'échelle internationale.

3. Analyse des options non réglementaires

La FREC ne propose pas de modification réglementaire. Son objectif est plutôt d'identifier des mesures pour accélérer le développement de l'économie circulaire dans certains secteurs spécifiques. Les ministères et organismes pourraient toutefois proposer des modifications législatives et réglementaires pour encadrer la transition vers l'économie circulaire dans leurs champs de compétences.

4. Évaluation des impacts

Les impacts économiques de la FREC sont évalués de façon qualitative puisque son contenu identifie des actions transversales et sectorielles de niveau stratégique qui seront par la suite déployées sous forme de mesures par les ministères et organismes concernés. Il leur reviendra donc de déterminer les mesures à prendre et d'en évaluer les impacts sur les entreprises de leur secteur. Conséquemment, l'objectif de cette analyse est d'identifier les principaux secteurs économiques et les entreprises qui pourraient être visées par les mesures qui découleront des actions stratégiques proposées dans la FREC. Pour faciliter la comparaison avec la FREC, la présentation reprend l'ordre des secteurs économiques présenté dans cette dernière.

4.1 Secteur bioalimentaire

Description du secteur

Le secteur bioalimentaire regroupe la production agricole, la transformation et la fabrication d'aliments, la distribution alimentaire ainsi que les services de restauration. En 2022, le PIB de ce secteur représentait 27,8 G\$ et les exportations s'élevaient à 11,4 G\$. En 2022, ce secteur regroupait 517 483 emplois, soit 12 % des emplois totaux du Québec⁵.

Tableau 1 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur bioalimentaire

Objectifs	Acteurs touchés	Impacts
1 – Améliorer la circularité en amont de la chaîne de valeur bioalimentaire	Entreprises	Réduction à la source de la génération de résidus agricoles alimentaires et non alimentaires Augmentation de la productivité des intrants Partage des équipements grâce à la mutualisation des ressources

⁵ MAPAQ, 2023.

		Diminution des matières résiduelles (entreposage et élimination)
	Environnement	Diminution de l'impact environnemental des résidus alimentaires, notamment les GES
2 – Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le secteur de la transformation	Entreprises	Réduction des pertes d'aliments déclassés ou excédentaires
		Revalorisation des résidus alimentaires
	Environnement	Diminution des matières résiduelles (entreposage et élimination)
	Environnement	Diminution de l'impact environnemental de la production agricole par la substitution de la matière vierge par de la matière récupérée
3 – Favoriser la circularisation des emballages alimentaires	Entreprises	Augmentation des emballages écoconçus
		Environnement d'affaires favorable pour les fabricants d'emballages écoconçus
		Réductions des besoins en matériaux, en énergie et en eau
	Environnement	Amélioration des relations entre les différents acteurs de la chaîne du recyclage des emballages
		Augmentation des marchés du recyclage des emballages plastiques et du compostage des matières organiques grâce à une réduction de la contamination des flux
	Environnement	Diminution des plastiques dans l'environnement ou à l'enfouissement
4 – Recourir à l'économie circulaire comme levier de lutte à l'insécurité alimentaire	Société	Augmentation du soutien pour la lutte contre l'insécurité alimentaire
		Favoriser une offre d'aliments sains de proximité pour les populations défavorisées
	Environnement	Diminution des matières résiduelles (entreposage et élimination)
5 – Optimiser la gestion de la ressource en eau	Entreprises	Développement de solutions pour économiser de l'eau dans les procédés agricoles et industriels
	Environnement	Augmentation de la résilience des entreprises
	Société	Diminution des prélèvements d'eau
		Amélioration de l'expertise québécoise en gestion et traitement circulaire de l'eau

4.2 Secteur construction

Description du secteur

Secteur de la construction

En 2022, au Québec, l'industrie de la construction recensait 197 925 salariés actifs et 27 219 employeurs⁶. Le niveau d'activité était évalué à 210,2 M d'heures travaillées⁷. Durant cette même année, les investissements se sont élevés à près de 72,8 G\$. En 2020, l'industrie de la construction représentait 6,6 % du PIB de la province⁸. Environ la moitié des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du secteur du bâtiment générés annuellement sont acheminés vers un centre de tri, soit 1 846 000 tonnes en 2021⁹.

Autres secteurs impactés par les mesures identifiées

Les mesures du secteur de la construction impacteraient deux secteurs supplémentaires. Tout d'abord certaines mesures auraient un impact sur le secteur de la gestion des matières résiduelles. En 2021, 900 installations québécoises étaient impliquées dans la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles¹⁰. En 2022, les services de gestion des déchets et d'assainissement, dont les installations de récupération de matériaux, employaient 10 325 employés¹¹. Ensuite, le secteur de l'exploitation forestière serait aussi impacté. Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la production et la récolte du bois. En 2022, dans ce secteur, les 4 830 entreprises¹² employaient 56 764 personnes et représentait 1,5 % du PIB \$¹³.

Tableau 2 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur de la construction

Objectifs	Acteurs touchés	Impacts
6 – Écoconcevoir les matériaux et les infrastructures	Entreprises	Augmentation de la demande de services des entreprises spécialisées en écoconception des matériaux de construction Réduction des coûts de la R&D liée l'écoconception des matériaux et des infrastructures Intégration de matériaux résilients aux impacts des changements climatiques favorisant la diminution des coûts en adaptation aux changements climatiques
	Environnement	Réduction des émissions de GES et des matières résiduelles par l'intégration de matériaux à faible empreinte carbone

⁶ Commission de la Construction du Québec, 2022.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ RECYC-QUÉBEC, 2021.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Statistique Canada, 2023.

¹² Statistique Canada, 2023.

¹³ Ministère des ressources naturelles et des forêts, 2021.

		Réduction des impacts environnementaux liés à l'extraction de ressources vierges nécessaires à la construction des bâtiments et des infrastructures
	Gouvernement	Intégration de matériaux résilients aux impacts des changements climatiques favorisant la diminution des coûts en adaptation aux changements climatiques
7 – Augmenter l'intégration des principes d'économie circulaire dans la planification des chantiers	Entreprises	Gain de connaissance sur l'économie circulaire pour les entreprises du secteur de la construction par la formation des donneurs d'ordres
8 – Allonger la durée de vie des matériaux et des infrastructures	Entreprises	Obtention d'un soutien financier pour les entreprises qui déploient des initiatives permettant d'allonger la durée de vie des matériaux et des infrastructures Diminution des matières résiduelles (entreposage et élimination) Conversion et adaptation des services offerts par les entreprises de rénovation et de démolition
	Environnement	Diminution de la pollution liée à l'extraction de ressources vierges et la production de matériaux nécessaires à la construction des bâtiments et des infrastructures Réduction de l'enfouissement de résidus CRD
9 – Propulser les pratiques de récupération et de mise en valeur des résidus CRD	Entreprises	Développement d'une filière d'entreprises de démantèlement, de conditionnement et de revente des matériaux de construction Soutien financier pour le tri de résidus de construction, rénovation et démolition
	Environnement	Diminution de la pollution liée à l'extraction de ressources vierges et la production de matériaux nécessaires à la construction des bâtiments et des infrastructures Réduction de l'enfouissement de résidus CRD

4.3 Secteur manufacturier : textile

Description du secteur

En 2020, le secteur textile québécois générait un PIB de 583,5 M\$ et employait près de 5 340 personnes en 2022¹⁴. En 2019, ce secteur comptait 270 entreprises spécialisées, dont 89 usines de textiles et 181 usines de produits textiles. La totalité de ces entreprises est des PME et la plupart comptent moins de 20 employés¹⁵.

Le Québec produit très peu de fibres textiles. Environ 82 % des vêtements sont importés, principalement de la Chine et du Bangladesh. Près de 343 000 tonnes de produits textiles

¹⁴ Statistique Canada, 2023.

¹⁵ MEIE, 2022.

neufs sont consommées au Québec par année et près de 150 000 tonnes de textiles post-consommation sont récupérées par des récupérateurs spécialisés. Sur ces 150 000 tonnes, 48 % sont éliminées, 30 % sont exportées et 14 % sont recyclées ou revalorisées¹⁶.

Tableau 3 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur textile

Objectifs	Acteurs touchés	Impacts
10 – Réduire la surconsommation de produits textiles	Entreprises	Augmentation de l’approvisionnement local Diminution des ressources nécessaires à la production Diminution de la pollution liée à l’extraction de ressources vierges nécessaires à la fabrication des textiles Conversion et adaptation des commerçants de produits textiles vers des modèles d’affaires plus circulaires.
	Environnement	Diminution de la quantité de textiles éliminés
11 – Diminuer les impacts environnementaux en amont de la filière textile	Entreprises	Augmentation de la R&D favorisant l’écoconception des produits textiles Développement des connaissances et compétences des entreprises du secteur textile
	Environnement	Facilitation du recyclage de textile
12 – Favoriser la récupération et la mise en valeur des résidus textiles post-consommation	Société	Augmentation de l’offre de récupération des produits textiles en région Diminution des matières résiduelles (élimination)
	Entreprises	Augmentation de la R&D pour donner une nouvelle vie aux résidus textiles Développement d’une filière locale de recyclage textile Augmentation de la résilience des entreprises de récupération de vêtements, car le marché de l’exportation est incertain
	Environnement	Augmentation des taux de récupération des résidus textiles Diminution de l’impact écologique de la filière
	Société	Documentation des impacts socio-économiques de la circularisation de la filière Intégration des impacts socio-économiques dans les modèles d’affaires
13 – Recourir à l’économie sociale comme levier d’économie circulaire dans le secteur textile	Entreprises	Soutien des emplois et services communautaires découlant de la réparation et de la vente de textiles usagés

¹⁶ MUTREC, 2020.

4.4 Secteur manufacturier : Produits électroniques et électroménagers

Description du secteur

En 2021, le PIB du secteur manufacturier des produits électroniques et électroménagers s'élevait à 2,3 G¹⁷. En 2022, la fabrication de produits informatiques et électroniques ainsi que de matériel, d'appareils et de composantes électroniques employait 27 520 personnes, soit 0,6 % de l'emploi total québécois¹⁸.

En 2020 et 2021, 91 % des répondants d'un sondage ont déclaré avoir acquis au moins un nouvel appareil électronique ou électroménager¹⁹. Parmi ces appareils, environ 60 % étaient des électroménagers et près de 40 % étaient des produits électroniques. Par ailleurs, l'utilisateur québécois possède en moyenne 40 kg d'appareils électroniques, ce qui représente environ 9 appareils par personne. La transition numérique favorise une consommation accrue d'appareils numériques.

Le recours à la réparation des produits demeure marginal au Québec. En 2018, seulement 26 % des répondants ayant vécu un bris de leur appareil électronique l'avaient fait réparer et cette proportion s'élevait à 19 % dans le cas d'un électroménager²⁰.

Tableau 4 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur des produits électroniques et électroménagers

Objectifs	Acteurs touchés	Impacts
14 – Accélérer l'adoption de modes de consommation circulaires, sobres et écoresponsables	Entreprises	Obtention d'un soutien financier pour les entreprises dont l'offre de service favorise l'économie de fonctionnalité ²¹ Réduction de l'achat de produits électroniques et électroménagers et de la consommation d'énergie par la sensibilisation à la sobriété numérique
	Environnement	Réduction des émissions de GES et de la pollution liée à l'extraction de ressources vierges par l'augmentation de la durée de vie des produits électroniques et électroménagers
	Gouvernement	Réduction de l'achat de produits électroniques et électroménagers et de la consommation d'énergie par l'intégration des pratiques d'économie circulaire

¹⁷ Statistique Canada, 2023.

¹⁸ Statistique Canada, 2023.

¹⁹ Équiterre, 2022. https://cms.equiterre.org/uploads/Rapport-Reparation-electro-sondage_Final.pdf

²⁰ *Ibid.*

²¹ L'économie de fonctionnalité désigne la vente des fonctions d'un bien plutôt que le bien lui-même. Par exemple, une entreprise pourrait louer les services de photocopieuses, contrairement à simplement vendre la machine. Étant donné que l'entreprise demeure responsable du bien, elle a intérêt à s'assurer de sa durabilité et de réparabilité à faible coût.

15 – Redynamiser le marché de la réparation au Québec et lutter contre l’obsolescence programmée	Entreprises	Stimulation de la demande pour de la réparation et du réusinage des produits électroniques et électroménagers par la bonification du cadre juridique et le déploiement de mesures économiques, d’information, de sensibilisation et de formation
	Environnement	Réduction des émissions de GES et de la pollution liée à l’extraction de ressources vierges par l’augmentation de la durée de vie des produits électroniques et électroménagers
	Société	Facilitation de l’accès à la réparation par le déploiement de mesures économiques, d’information, de sensibilisation et de formation Gain informationnel à l’achat par l’amélioration de l’affichage environnemental

4.5 Secteur des mines

Description du secteur

En 2022, les sociétés minières employaient 14 805 salariés au Québec. En 2020, la contribution au PIB de l’industrie était d’environ 7,7 G\$, soit 1,8 % du PIB total²².

Tableau 5 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur des mines

Objectifs	Acteurs touchés	Impacts
16 – Démocratiser le modèle de mines écoresponsables	Entreprises	Obtention d’un soutien financier pour les entreprises dont l’offre de service favorise l’économie de fonctionnalité Gain de connaissances par le soutien au développement de formations à la gestion écoresponsable Réduction de la consommation d’énergie des mines par le développement de formations à la gestion écoresponsable Augmentation de l’acceptabilité sociale des projets miniers
	Environnement	Diminution de l’impact sur l’eau, les sols, l’air et la biodiversité par le développement de formations à la gestion écoresponsable des mines Réduction de la consommation d’énergie des mines par le développement de formations à la gestion écoresponsable

²² Association minière du Québec, 2022.

17 – Augmenter l'exploitation des gisements hors sol ²³	Entreprises	Gain informationnel pour les entreprises qui exploitent les mines urbaines par le financement de projets de recherche et d'innovation Augmentation de la demande pour les entreprises spécialisées dans le recyclage et la valorisation des métaux.
	Environnement	Diminution de la pollution liée à l'extraction de ressources minières vierges par l'exploitation de gisements hors sol.
	Société	Gain de connaissances sur les gisements issus des mines urbaines par la bonification de l'acquisition de connaissances de ces gisements Gain de connaissances sur l'économie circulaire appliquée aux filières des minéraux critiques et stratégiques
18 – Circulariser la gestion de fin de vie des sites miniers	Entreprises	Facilitation des transactions sur le marché de l'équipement minier usagé Valorisation des équipements miniers usagés
	Environnement	Diminution de la pollution liée à l'extraction de ressources vierges nécessaires à la fabrication des équipements miniers

4.6 Secteur de l'énergie

Description du secteur

Le secteur de l'énergie regroupe l'extraction, la fabrication et la production, le transport, la distribution et les activités de soutien à l'extraction des énergies suivantes : électricité, pétrole et gaz. En 2020, le PIB du secteur s'élevait à 14, G\$, soit 3,4 % du PIB du Québec²⁴. En 2022, cette industrie générait 28 400 emplois au Québec, soit 0,6 % de l'emploi total²⁵.

Tableau 6 : Impacts attendus de la FREC sur le secteur de l'énergie

Objectifs	Acteurs touchés	Impacts
19 – Optimiser la production et la	Entreprises	Valorisation à moindre coût des rejets thermiques
	Environnement	Diminution des impacts environnementaux liés à la production de l'énergie

²³ Les mines urbaines (ou gisement hors sol) désignent notamment les infrastructures, les appareils électriques et électroniques, les équipements industriels, les systèmes d'éclairage et les véhicules automobiles (Office québécois de la langue française, 2022).

²⁴ Statistique Canada, 2023.

²⁵ Statistique Canada, 2023.

consommation énergétique	Société	Amélioration globale de l'environnement économique et social des communautés éloignées
	Municipalités	Conversion des eaux usées en énergie à moindre coût pour les municipalités
20 – Circulariser la filière éolienne	Entreprises	Optimisation de la chaîne de production des éoliennes Amélioration de la formation pour les travailleurs de la filière éolienne Augmentation potentielle de la durée de vie des éoliennes
	Environnement	Diminution de l'empreinte écologique des éoliennes
21 – Soutenir la mise en place d'une filière viable de récupération et de recyclage de panneaux solaires	Entreprises	Développement de filières de reconditionnement et de réemploi des composantes usagées des panneaux solaires Augmentation de la main-d'œuvre qualifiée pour l'opération et l'entretien des panneaux solaires Augmentation potentielle de la durée de vie des composantes des panneaux solaires
	Environnement	Diminution de l'empreinte écologique des panneaux solaires
22 – Tirer parti de la bioénergie pour circulariser davantage les produits forestiers	Entreprises	Valorisation des matières résiduelles
	Municipalités	Diminution des matières résiduelles (élimination)
	Environnement	Réduction des GES par le remplacement de combustibles fossiles par la bioénergie

4.7 Synthèse des impacts

Le détail des tableaux synthèses est disponible dans les sections précédentes.

Tableau 7 : Synthèse des avantages de la FREC pour les entreprises

Avantages	Variation
Total	0 \$

Tableau 8 : Synthèse des inconvénients de la FREC pour les entreprises

Inconvénients	Variation
Total	0 \$

Tableau 9 : Synthèse des avantages et des inconvénients de la FREC pour les entreprises

Avantages et inconvénients	Variation
Total	0 \$

Tableau 10 : Grille d’appréciation de l’impact sur l’emploi

Nombre d’emplois touchés		√
Impact favorable sur l’emploi (création nette globale d’emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteurs(s) touchés		
500 et plus		
100 à 499		
1 à 99		
Aucun impact		
0		√
Impact défavorable (perte nette globale d’emplois au cours des 3 à 5 prochaines années pour le(s) secteur(s) touché(s)		
1 à 99		
100 à 499		
500 et plus		

4.8 Consultation des parties prenantes

Comme le prévoit la Politique gouvernementale sur l’allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente, une consultation portant précisément sur les hypothèses de coûts et d’économies se tiendra lorsque le projet de règlement paraîtra dans la Gazette officielle du Québec. Tout commentaire concernant les hypothèses de calcul utilisées dans ce document peut nous être transmis au ecn@environnement.gouv.qc.ca.

Fort du premier exercice de consultation sur l’élaboration de la FREC, réalisé conjointement par le MEIE et RECYC-QUÉBEC en 2017, plusieurs autres exercices de consultations ont été réalisés afin d’ancrer les travaux dans une démarche collaborative et pluridisciplinaire. Ces consultations ont permis de mobiliser les représentants de plus de 40 ministères et organismes, ainsi que 63 organisations externes (OBNL, institutions d’enseignement, milieu de la recherche, secteur privé et citoyens).

- Mars à mai 2020 : Réalisation du portrait de l’engagement gouvernemental en économie circulaire.
- Août 2020 : Recueil d’un ensemble de pistes d’actions prioritaires sur 1) les secteurs économiques porteurs et les mesures prioritaires en économie circulaire; 2) les leviers stratégiques et les freins à l’économie circulaire; 3) les cibles potentielles ainsi que les indicateurs de performance à privilégier pour suivre le progrès vers une meilleure circularité de l’économie québécoise.
- Octobre 2020 : Consultation en ligne sur les thèmes de la Stratégie gouvernementale de développement durable incluant : la consommation responsable, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou le développement économique vert et durable.

- Janvier 2021: Consultation visant à cibler des mesures transversales à intégrer à la SGDD 2022-2027 ainsi que des mesures spécifiques par secteurs économiques priorités.
- Mars 2021 à juin 2022 : Rencontre bilatérale permettant de valider l'implication des ministères et organismes sur les mesures sectorielles retenues, afin d'opérationnaliser le chantier dès 2023.
- Juin à octobre 2023 : Consultation des ministères et organismes et des directions du MELCCFP sur la feuille de route.
- Décembre 2023 : Communication aux 111 officiers en développement durable et aux 56 membres du Comité de coordination interministérielle en économie verte et durable (CCIEVD) de la mise à jour de la feuille de route intégrant les commentaires émis lors des consultations.

5. Petites et moyennes entreprises (PME)

La FREC ne requiert aucune modification des exigences envers les PME.

6. Compétitivité des entreprises

La FREC prévoit que les ministères et organismes vont accompagner et soutenir les entreprises québécoises dans le virage vers des modèles d'affaires circulaires. Ce virage permettrait aux entreprises d'améliorer leur compétitivité par des gains de productivité et d'efficacité, de maximiser la valeur de leurs intrants, en plus de stimuler l'innovation et leur développement. La FREC aidera les entreprises québécoises à demeurer compétitives dans une économie mondiale où les législations environnementales sont de plus en plus élevées. De nombreuses occasions d'affaires s'offrent aux entreprises dans le contexte des défis environnementaux présents et futurs.

7. Coopération et harmonisation réglementaire

À la fin de 2016, l'Ontario a promulgué la *Loi favorisant un Ontario sans déchets* qui englobe la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et la *Loi transitoire sur le réacheminement des déchets*. La loi est accompagnée d'une stratégie qui établit la vision d'une économie circulaire de l'Ontario et fixe les objectifs d'atteindre zéro déchet en Ontario et zéro émission de gaz à effet de serre provenant du secteur des déchets.

D'autres États reconnaissent les avantages d'une économie circulaire. La Chine²⁶, la France, l'Écosse²⁷ et l'Union européenne²⁸, par exemple, ont chacun pris des mesures pour passer à un modèle de production et de consommation circulaire.

La Chine a impulsé cette transition par une loi-cadre adoptée le 29 août 2008 et entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Elle a contribué à faire de l'économie circulaire une priorité tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle territoriale.

En 2018, la France a dévoilé sa Feuille de route pour une économie 100% circulaire regroupant un ensemble de mesures cohérentes, équilibrées et structurantes pour progresser rapidement vers les objectifs ambitieux du Plan climat en matière d'économie circulaire. En 2020, la France a adopté la *Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire*, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage.

À la mi-juin 2023, le Parlement écossais a adopté sa *Loi sur l'économie circulaire*, visant à encourager la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets. La loi s'appuie sur la première stratégie d'économie circulaire du pays, « Faire durer les choses ». La législation oblige les ministres écossais à publier ou à actualiser une stratégie d'économie circulaire tous les cinq ans et à assurer un suivi constant des progrès.

En mars 2022, la Commission européenne a élaboré un règlement sur l'écoconception pour améliorer la circularité des produits de l'Union européenne, la performance énergétique et d'autres aspects liés à la durabilité environnementale. Dans ce cadre, elle travaille à l'élaboration d'un passeport numérique des produits. Cette fiche numérique fournira des informations sur l'origine, la composition, les options de réparation et de démontage d'un produit ainsi que la manière dont les différents composants peuvent être recyclés. Ce passeport sera exigé pour l'ensemble des produits mis sur le marché dans l'Union européenne, y compris les composants et les produits intermédiaires.

Enfin, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) prévoit pour 2024 un ensemble de six nouvelles normes internationales afin d'assurer la transition vers l'économie circulaire (ISO 59 004, ISO 59 010, ISO 59 020, ISO 59 031, ISO 59 032 et ISO 59 040). Elles traiteront, notamment de la transition d'un modèle d'affaires linéaire à un modèle circulaire. Elles proposeront des indicateurs de mesure et d'évaluation de la circularité des produits et des organisations et modéliseront des fiches produits qui permettront de mieux connaître leur composition pour mieux les valoriser et mieux traiter les matières secondaires.

La FREC aidera les entreprises québécoises à demeurer compétitives dans une économie mondiale de plus en plus fondée sur la productivité des ressources.

²⁶ China Association of Circular Economy, 2023.

²⁷ National Records of Scotland, 2020.

²⁸ European Commission, 2023.

8. Fondements et principes de bonne réglementation

Les règles ont été élaborées en prenant en compte les répercussions des activités des entreprises sur l'environnement et la santé de la population et en s'inspirant des principes suivants :

1. Elles répondent à un besoin clairement défini (voir sections 1 et 2) ;
2. Elles sont fondées sur une évaluation des coûts et des avantages qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable (section 4) ;
3. Elles ont été élaborées et mises en œuvre de manière transparente (voir section 4.7) ;
4. Elles ont été conçues de manière à restreindre le moins possible le commerce et pour réduire au minimum les répercussions sur une économie de marché équitable, concurrentielle et innovatrice (voir sections 6 et 7).

9. Mesures d'accompagnement

La FREC ne requiert pas de mesures d'accompagnement autres que celles qui sont proposées dans la description des mesures présentées précédemment.

10. Conclusion

La FREC établit le programme d'action gouvernemental en économie circulaire. Elle assure un arrimage fort et explicite entre les politiques publiques d'envergure, tout en créant de nouveaux champs d'action pour répondre aux défis émergents. Elle s'inscrit dans le cadre de l'Orientation 1 « Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et durable » de la SGDD 2023-2028.

La FREC est le résultat de consultations auprès de 40 ministères et organismes ainsi que 63 organisations externes (OBNL, institutions d'enseignement, milieu de la recherche, secteur privé et citoyens). Elle engage 24 ministères et organismes dans 53 mesures contribuant à 22 objectifs. Cinq secteurs économiques sont priorisés : le bioalimentaire, la construction, le manufacturier (les sous-secteurs des textiles et appareils électroniques/ électroménagers), les mines et l'énergie.

Il est voulu que la FREC ait un impact positif pour les entreprises du Québec en soutenant leur compétitivité dans un monde en pleine transformation. Dans ce but, les ministères et organismes impliqués devront inclure les orientations de la FREC dans leurs cadres législatifs, politiques et financiers ainsi que par leur gestion exemplaire, notamment par

leur levier d'approvisionnement. À ce stade-ci, la FREC n'engendrerait pas de coûts ni de bénéfices directs pour les entreprises québécoises.

Le GIEC, co-piloté par RECYC-QUÉBEC et le MELCCFP, sera appelé à jouer un rôle de premier plan dans la coordination et la mise en œuvre des mesures de la FREC. Un bilan synthèse de l'accélération de l'économie circulaire sera rendu public annuellement.

Personne-ressource

Direction des communications

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3823

Références bibliographiques

- ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC, 2022. *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec en 2020*. [En ligne] 2022. https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf.
- CHINA ASSOCIATION OF CIRCULAR ECONOMY, 2023. <http://en.chinacace.org/>
- CIRCLE ECONOMY FOUNDATION, 2021. *Rapport sur l'indice de circularité de l'économie de la province Québec*, juin 2021, 63 p. [Rapport de la Fondation Circle Economy avec la collaboration de RECYC-QUÉBEC]. [En ligne], <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>
- COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC. (2023). *Rapport annuel de gestion 2021*. [En ligne] https://www.ccg.org/-/media/Project/Ccq/Ccq-Website/PDF/Communications/RapportsAnnuels/rapport_annuel_2022.pdf?rev=e4cad7a2e2f24be79c3d3e11537fab1b
- ÉQUITERRE, 2022. La réparation des appareils électroménagers et électroniques : Perspectives des consommateurs et consommatrices au Québec. Tiré du site Web https://cms.equiterre.org/uploads/Rapport-Reparation-electro-sondage_Final.pdf
- EUROPEAN COMMISSION, 2023. Circular economy action plan - European Commission Tiré du site Web https://environment.ec.europa.eu/strategy/circular-economy-action-plan_en
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, 2023. Mesurer la productivité des matières au Québec. Tiré de <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/mesurer-productivite-matieres-rapport.pdf>
- [MAPAQ] MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, 2023. *Le Bioalimentaire économique – Bilan de l'année 2022, 2023*, 72 p. [En ligne]. https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioalimentaireeconomique/Bioalimentaire_economique_Bilan2022.pdf.
- [MEIE] MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE, 2022. *Présentation de l'industrie des textiles*, [En ligne] 2022. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/le-secteur/textiles/presentation-de-lindustrie-des-textiles>
- [MELCCFP] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2023. Indicateurs d'économie verte. Tiré du site web <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/economie-verte.htm>
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS. *Portrait Statistique 2021 - Ressources et industries forestières du Québec*. [En ligne] 2021. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/entreprises/RA_portrait_statistiques_industries_forestieres_MRNF.pdf.
- MUTREC, 2020. Circularité de l'industrie textile au Québec : des débouchés pour les mal-aimés, novembre 2020, 15 p. [En ligne]. <http://mutrec.ca/portfolio/un-rapport-pour-faire-avancer-la-circularite-des-textiles-au-quebec/>
- NATIONAL RECORDS OF SCOTLAND, 2020. [Archived content] Leading the way in circular economy Tiré du site Web <https://webarchive.nrsotland.gov.uk/3000/news.gov.scot/news/leading-the-way-in-circular-economy>
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, 2022. *Mine urbaine*. [En ligne], <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26560316/mine-urbaine>

QUÉBEC CIRCULAIRE. (s.d). Enjeux et définition. Tiré du site web <https://www.quebeccirculaire.org/static/Enjeux-et-definition.html>

RECYC-QUÉBEC. (2021). *Bilan Gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition*. [En ligne] <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/actualite/recyc-quebec-diffuse-les-resultats-du-bilan-2021-de-la-gestion-des-matieres-residuelles-au-quebec-bilan-gmr/>

RECYC-QUÉBEC, 2022. *Rapport final : Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires*, juin 2022, 59 p. [En ligne]. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-quantification-pertes-qc-fr.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2023). *Produit intérieur brut - Statistiques relatives à l'industrie canadienne, Foresterie et exploitation forestière - 113*. [En ligne] 2023. <https://ised-isde.canada.ca/app/ixb/cis/businesses-entreprises/113>

STATISTIQUE CANADA (2023). *Produit intérieur brut - Statistiques relatives à l'industrie canadienne, Extraction de minerais non métalliques [BS21230]*. [En ligne] 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610048701&pickMembers%5B0%5D=2.280&cubeTimeFrame.startYear=2019&cubeTimeFrame.endYear=2020&referencePeriods=20190101%2C20200101>

STATISTIQUE CANADA (2023). *Produit intérieur brut - Statistiques relatives à l'industrie canadienne, Magasins d'appareils électroniques et ménagers - 443*. [En ligne]. <https://ised-isde.canada.ca/app/ixb/cis/gdp-pid/443>

STATISTIQUE CANADA (2023). *Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale (SCN), selon la catégorie d'emploi et l'industrie*. [En ligne], <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610048901&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=2.1&cubeTimeFrame.startYear=2018&cubeTimeFrame.endYear=2022&referencePeriods=20180101%2C20220101>

STATISTIQUE CANADA, 2023. *Tableau 36-10-0487-01 Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, selon le secteur et l'industrie, provinciaux et territoriaux (x 1 000 000) – Usines de textiles et de produits textiles -[BS31A00]*. [En ligne]. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610048701>

Annexes

LES ÉLÉMENTS DE VÉRIFICATION CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ANALYSE D'IMPACT RÉGLEMENTAIRE

Le responsable de l'élaboration de l'AIR transmet celle-ci au représentant de la conformité des AIR qui doit cocher toutes les cases de la grille, ci-après, portant sur les éléments de vérification de la conformité de l'analyse d'impact réglementaire.

Réalisée tôt en amont, cette vérification de conformité facilite le cheminement du dossier au Conseil des ministres conformément aux exigences¹ de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente.

1	Responsable de la conformité des AIR	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR a été soumise au responsable de la conformité des AIR de votre ministère ou organisme ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Sommaire exécutif	Oui	Non
	Est-ce que le sommaire exécutif comprend la définition du problème, la proposition du projet, les impacts, les exigences spécifiques ainsi que la justification de l'intervention ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que les coûts globaux et les économies globales sont indiqués au sommaire exécutif ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Définition du problème	Oui	Non
	Est-ce que la définition du problème comprend la présentation de la nature du problème, le contexte, les causes et la justification de la nécessité de l'intervention de l'État ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Proposition du projet	Oui	Non
	Est-ce que la proposition du projet indique en quoi la solution projetée est en lien avec la problématique ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Analyse des options non réglementaires	Oui	Non
	Est-ce que les solutions non législatives ou réglementaires ont été considérées ou est-ce qu'une justification est présentée pour expliquer les raisons du rejet des options non réglementaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Évaluations des impacts		
6.1	Description des secteurs touchés	Oui	Non
	Est-ce que les secteurs touchés ont été décrits (le nombre d'entreprises, nombre d'employés, le chiffre d'affaires) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2	Coûts pour les entreprises		
6.2.1	Coûts directs liés à la conformité aux règles	Oui	Non
	Est-ce que les coûts ²⁹ directs liés à la conformité aux règles ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2.2	Coûts liés aux formalités administratives	Oui	Non
	Est-ce que les coûts liés aux formalités administratives ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si l'exigence du « un pour un » s'applique, est-ce que le coût associé aux formalités administratives abolies compense complètement le coût associé à la formalité administrative nouvellement créée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si la compensation du coût associé aux formalités administratives abolies est insuffisante, y'a-t-il une compensation additionnelle proposée, notamment l'économie provenant des autres formalités administratives, réduction de fréquences, prestations électroniques, exemptions partielles d'une certaine catégorie d'entreprises ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si une formalité a fait l'objet d'une demande d'exemption à l'exigence du « un pour un », est-ce que le MO a reçu un avis du Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires du ministère de l'Économie et de l'Innovation à l'effet que l'exemption est conforme à l'une ou l'autre des situations prévues à l'article 10 de la Politique ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

29. S'il n'y a aucun coût ni d'économie, l'estimation est considérée 0 \$.

6.2.3	Manques à gagner	Oui	Non
	Est-ce que les coûts associés aux manques à gagner ont été quantifiés en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2.4	Synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire)	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse des coûts pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.3	Économies pour les entreprises (obligatoire)	Oui	Non
	Est-ce que le tableau sur les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR en \$?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.4	Synthèse des coûts et des économies (obligatoire)	Oui	Non
	Est-ce que le tableau synthèse sur les coûts et les économies pour les entreprises (obligatoire) a été réalisé et incorporé à l'AIR ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.5	Hypothèses utilisées pour l'estimation des coûts et des économies	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse présente les hypothèses utilisées afin d'estimer les coûts et les économies pour les entreprises ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.6	Élimination des termes imprécis dans les sections portant sur les coûts et les économies	Oui	Non
	Est-ce que les termes imprécis tels que « impossible à calculer, coût faible, impact négligeable » dans cette section portant sur les coûts et les économies pour les entreprises ont été éliminés ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.7	Consultation des parties prenantes sur les hypothèses de calcul de coûts et d'économies dans le cas du projet de loi ou du projet de règlement	Oui	Non
	Est-ce que le processus de consultation pour les hypothèses de calcul de coûts et d'économies a été prévu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<p>Au préalable : <input type="checkbox"/> (cocher)</p> <p>Durant la période de publication préalable du projet de règlement à la <i>Gazette officielle du Québec</i> ou lors la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale <input checked="" type="checkbox"/> (cocher)</p>		
6.8	Autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée	Oui	Non
	Est-ce que l'AIR fait état des autres avantages, bénéfiques et inconvénients de la solution projetée pour l'ensemble de la société (entreprises, citoyens, gouvernement, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Appréciation de l'impact anticipé sur l'emploi	Oui	Non
	Est-ce que la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi a été insérée à l'AIR ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que l'effet anticipé sur l'emploi a été quantifié et la case correspondante à la grille d'appréciation de l'impact sur l'emploi cochée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Petites et moyennes entreprises (PME)	Oui	Non
	Est-ce que les règles ont été modulées pour tenir compte de la taille des entreprises ou dans le cas contraire est-ce que l'absence de dispositions spécifiques aux PME a été justifiée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Compétitivité des entreprises	Oui	Non
	Est-ce qu'une analyse comparative des règles avec des principaux partenaires commerciaux du Québec a été réalisée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Coopération et harmonisation réglementaires	Oui	Non
	Est-ce que des mesures ont été prises afin d'harmoniser les règles entre le Québec et l'Ontario lorsqu'applicable et, le cas échéant, avec les autres partenaires commerciaux ou est-ce que l'absence de dispositions particulières en ce qui concerne la coopération et l'harmonisation réglementaire a été justifiée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Fondements et principes de bonne réglementation	Oui	Non
	Est-ce que l'analyse fait ressortir dans quelle mesure les règles ont été formulées en respectant les principes de bonne réglementation et les fondements de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Mesures d'accompagnement	Oui	Non
	Est-ce que les mesures d'accompagnement qui aideront les entreprises à se conformer aux nouvelles règles ont été décrites ou est-ce qu'il est indiqué clairement qu'il n'y a pas de mesures d'accompagnement prévues ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 